

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
www.swisstribune.org

Monsieur
Philippe BAUER
Route des Clos 143
2012 Auvernier

Estavayer-le-Lac, le 11 novembre 2015

CENSURE ET SUICIDE DE FRIEDRICH LEIBACHER

Monsieur le Conseiller national Philippe BAUER,

Vous venez de montrer avec brio que l'avocat - *ou si vous préférez le membre de la pègre suisse avec ses relations qui le lient au Tribunal fédéral* - que vous êtes, peut se faire élire au Conseil national grâce à la censure des médias, voir www.swisstribune.org. **C'est une élection déloyale !**

On attend d'un puissant avocat comme vous qu'il respecte les Valeurs de la Constitution et non qu'il les viole de manière crasse avec ses privilèges. La censure exercée sur les médias lors de votre élection montre que certains juges fédéraux ne sont plus que des laquais des avocats de la pègre. Ils ne sont visiblement pas les seuls. C'est la démonstration que le pouvoir des confréries d'avocats membres de la pègre est incompatible avec les Valeurs de notre Constitution et la fonction de Conseiller National.

En 2010, le Conseiller national Bruno Zuppiger - *soupçonné d'avoir violé les Valeurs de notre Constitution* - avait démissionné du Conseil national pour ne pas salir les Valeurs de son parti.

Après votre démonstration magistrale qu'un avocat membre de la pègre peut se faire élire grâce à la censure des médias, je vous invite à démissionner immédiatement pour que nos institutions restent crédibles et pour ne pas salir les Valeurs du parti PLR qui ne devraient pas être celles de la pègre.

Dans le cas, où vous voudriez contester avoir trompé vos électeurs avec la censure sur vos véritables Valeurs, je vous mets en demeure d'organiser un débat public sur les faits qui ont été cachés à vos électeurs avant votre élection pour que nous puissions les informer ensemble ! Je vous demande d'inviter à ce débat le Procureur Pierre AUBERT avec lequel j'ai déjà eu un entretien en 2012 sur la censure exercée par vous-mêmes et les avocats membres de la pègre avec leurs privilèges.

Face à cette censure qui fait de vous un danger public pour notre pays, le Procureur m'avait parlé du suicide de Friedrich Leibacher qui visiblement vous gênait. Je vous rappelle que Friedrich Leibacher s'est suicidé quelques années auparavant **pour dénoncer ces méthodes de censure que vous pratiquez pour en tirer des profits pour les membres de la pègre.** Son suicide ayant affecté beaucoup de monde proche de son entourage, par sa mort il a montré que ceux qui pratiquent la censure pour obtenir des avantages ont du sang sur les mains. Je suis persuadé que le Procureur Pierre AUBERT, qui est conscient qu'il ne peut pas respecter les Valeurs de la Constitution du moment qu'il y a censure, sera content de pouvoir participer à ce débat de fonds sur le respect des Valeurs de notre Constitution.

Dans le cas, où vous ne démissionnez pas et n'organisez pas ce débat, j'invite les membres du PLR, les membres de la Presse qui sont attachés au respect des Valeurs de notre Constitution et ceux qui n'acceptent pas la censure du monde de la pègre : **de prendre le courage de se manifester d'une manière ou d'une autre pour proposer des solutions pour lutter contre les membres de la pègre suisse qui pratiquent l'OMERTA et la CENSURE pour violer les Valeurs de notre Constitution !**

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller national du PLR, mes salutations d'indigné.


Denis ERNI